Formation initiale / débutant et test CACES® R482 engins de chantier (catégories A à G)

Personnes concernées

Toute personne appelée à conduire un engin de chantier, appartenant à l'une des catégories de la recommandation R.482 de la CNAM.

Objectifs de la formation

L'apprenant doit au terme de cette formation, disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des engins de chantier et maîtriser les compétences suivantes :

– Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances et en assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité des engins des catégories (A,B1,C1,C2,C3,D,E,F et G).

– Déterminer en mobilisant ses connaissances, la capacité du chariot en fonction de la hauteur et de la portée, dans les différentes configurations (Cat F).

– Maîtriser les règles de circulation applicables aux engins de chantier des catégories (A,B1,C1,C2,C3,D,E,F et G).

– Circuler ou réaliser les opérations de conduite, les manoeuvres à vide et en charge et réaliser en sécurité pour toutes les catégories.

– Réaliser des travaux de base conformément au mode opératoire prescrit et en sécurité pour toutes les catégories.

– Réaliser une opération de levage (prise et dépose d'une charge au sol) en sécurité (Cat A,B1,C1).

– Réaliser les opérations de fin de poste et d'entretien journalier de l'engin en sécurité et rendre compte des anomalies et dysfonctionnements.

– Charger et décharger un engin de chantier sur un porte-engins en sécurité (En option pour les catégories B1 à F).

– Circuler et réaliser les travaux de base au moyen d'une télécommande, conformément au mode opératoire prescrit et en sécurité (optionnel).

Contexte

Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98-1084 et l'arrêté du 2 décembre 1998.

Contenu de la formation

FORMATION THÉORIQUE (COMMUNE À L'ENSEMBLE DES CATÉGORIES DE LA R.482)

A l'issue de ce module le bénéficiaire de la formation sera capable de :

– Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, du chef de manoeuvre, ...).

– Connaitre la technologie des engins utilisés, la terminologie, les dispositifs de sécurité et de protection, les principes de fonctionnement, les équipements interchangeables ainsi que les modes de commande, de propulsion, de transmission ou de direction.

– Identifier les différents types d'engins, leurs caractéristiques et leurs capacités.

– Connaitre et comprendre les règles de circulations applicables aux engins de chantier (signalisation, marquage, consignes, règles de sécurité) sur chantier ou sur voie publique.

– Connaitre et maîtriser les risques liés à l'utilisation des engins, aussi bien liés au fonctionnement qu'à la conduite de ceux-ci, ainsi qu'aux opérations de levage, de transport ou de chargement qu'ils effectuent.

– Savoir exploiter les engins et maîtriser les principaux risques (poste de conduite, conduite en cas d'incident, dispositifs de sécurité et port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations et des gestes de commandement conventionnels, effets des substances psycho-actives et des appareils électroniques sur la conduite).

– Connaitre et effectuer les vérifications d'usage des engins (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).

FORMATION PRATIQUE (SUR LA CATÉGORIE CONCERNÉE)

A l'issue de ce module le bénéficiaire de la formation sera capable de :

– Réaliser les prises de poste (environnement météo, balisage, risques environnants, adéquation) et les vérifications de l'engin (documents, contrôle visuel, poste de conduite, état des dispositifs de sécurité, niveaux, issues de secours, ...).

– Effectuer et maîtriser toutes les manoeuvres de conduite de l'engin : circulation, transport, chargement/déchargement, stationnement ; utilisation en production selon sa destination ; stabilité-élingage-adéquation de la charge ; identifier les risques environnants ; vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité ; réaliser la montrée/descente de l'engin en sécurité.

– Connaitre et effectuer les opérations de stationnement de l'engin en fin de poste (équipements compris), effectuer les opérations d'entretien quotidien et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements.

Formation initiale / débutant et test CACES® R482 engins de chantier (catégories A à G)

Si Option Télécommande : Connaitre les commandes et les risques liés à son utilisation, effectuer les vérifications des équipements de transmission et exécuter tous les mouvements prévus pour l'engin avec la télécommande.
Si Option porte-engin : Connaitre et effectuer les vérifications du porte-engin (adéquation, stabilisation, points d'arrimage) et réaliser les opérations de chargement et de déchargement de l'engin.

Code RS ou RNCP

- ***Code RS :*** *Catégorie C2 – RS7045*
- ***Certificateur :*** *Institut National Recherche Sécurité*
- ***Date d'échéance de l'enregistrement :*** *31-01-2030*

Formation initiale / débutant et test CACES® R482 engins de chantier (catégories A à G)

Prérequis
Aucun prérequis n'est demandé mais la compréhension du français nécessaire à la mise en œuvre des consignes et de l'évaluation finale est recommandée.

Durée
2 à 5 jours.
Variable selon : l'expérience de l'apprenant et le centre de formation
Durée pour plusieurs catégories : sur devis

Formateurs
Formateur spécialisé en conduite en sécurité, justifiant d'une expérience dans les travaux publics ou la conduite d'engins. Il est formé à la pédagogie via le process City'Pro.

Dispositifs de suivi
Feuille d'émargement et attestation de stage

Lieu de formation
Au sein d'un centre City'Pro ou sur site client si les ,conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation R.482.

Méthodes pédagogiques
Nos formateurs experts utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative, inductive) qui permettent un apprentissage efficient.
Alternance de contenu théorique et mise en situation pratique.

Validation des acquis
Selon les modalités d'examen définies dans la R.482 de la CNAM et organisées sous la forme d'un test théorique et pratique. Cet examen est réalisé uniquement par un testeur qualifié.
Les agences exclusivement référencées sur INRS peuvent délivrer les catégories sur lesquelles elles sont certifiées.

Délais d'accès
Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre.

Modalités d'accès
Consultez la page centre sur le site city-pro.info.

Accessibilité
Nos prestations pédagogiques sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous vous remercions de nous informer de votre situation lors de vos échanges avec nos équipes Administratives. Notre référent handicap vous contactera et prendra toutes les dispositions possibles pour adapter votre parcours de formation. Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité des PSH.

Tarifs et financements
En centre City'Pro ou sur city-pro.info.